Le Tribunal cantonal donne raison à des opposants

Le projet de cheminement pédestre est pointé du doigt pour des manquements qui concernent la forme de la procédure. En cause, des couacs administratifs d'origines communale et cantonale.

Rémy Brousoz
29.03.2023

La population de la Tour-de-Peilz attend depuis de nombreuses années la création d'un sentier sur les rives du lac jusque là interdites par de nombreuses propriétés privées.
24HEURES/Chantal Dervey

C'est un énième rebondissement dans ce long feuilleton qu'est le futur sentier des rives à La Tour-de-Peilz. Près de treize ans après l'acceptation du projet par la population, quatre recourants viennent d'avoir gain de cause devant le Tribunal cantonal. L'arrêt a été rendu le 13 mars dernier.

«Le recours admis concerne la forme de la procédure, il ne remet pas en cause le projet», rassure Elise Kaiser, municipale boélande en charge du dossier, qui ajoute que «le fond n'a pas encore été traité». L'élue écologiste reconnaît quelques couacs administratifs. «Faute de les avoir reçus à temps de la part de la Commune, le Canton n'avait pas tous les documents nécessaires pour lever les oppositions.» Et d'ajouter qu'un vice de forme est également imputable au Département des institutions, du territoire et du sport. «Une signature faite au mauvais niveau administratif», lâche-t-elle sans en dire davantage.

Projet plus complexe

«Ce projet est plus complexe qu'un simple projet de construction, justifie l'élue. Il fait appel à d'autres réglementations, comme la loi sur les routes. Ce sont des décisions qui se prennent rarement.» Selon elle, cette décision du Tribunal cantonal n'aura pour seule conséquence que de prolonger la procédure. Prochaine étape: le Canton doit à nouveau notifier à la vingtaine d'opposants au projet la levée de leur opposition.

Point positif malgré tout dans ce jugement, le fait que deux recours aient été rejetés. «Il s'agit de deux propriétaires qui sont trop éloignés du projet en cours pour que leur recours puisse être admissible.» Une petite victoire d'étape selon elle, qui permet d'éclaircir la situation.

Face à des opposants qui, selon Elise Kaiser, ont déjà annoncé qu'ils iraient jusqu'au Tribunal fédéral, le sentier des rives n'est pas près de voir le jour. «Difficile de dire combien de temps ça va prendre. Je miserais sur cinq bonnes années.»